

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 20 mars 2012**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 mars 2012**

**2012 DDEEES 39G** Subvention et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris.

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention et convention au Groupement d'Intérêt Public La Maison de l'Emploi de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente de délibération, avec Groupement d'Intérêt Public La Maison de l'Emploi de Paris.

Article 2 : Une subvention annuelle de 221.700 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - Fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2012.